Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

Politique de Contrôle
Direction Transformation et Distribution de Denrées alimentaires

CA - Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
B-1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11
Fax : 02 211 86 30

info@afsca.be
www.afsca.be

Aux fédérations professionnelles concernées
Aux organismes de certification

Correspondant : Vincent Helbo
Téléphone : 02/211 86 34
E-mail : vincent.helbo@afsca.be

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date
		PCCB/S3/VHO/ 560667		22-10-2010

Objet : Durée des validations dans le secteur du commerce de gros

Madame, Monsieur,

Jusqu'à ce jour, il était prévu que les audits de validation des systèmes d'autocontrôle dans le secteur du commerce de gros en denrées alimentaires devaient être effectués tous les 2 ans.

L'Agence a décidé que la durée des validations serait portée à 3 ans pour toutes les entreprises de commerce de gros en denrées alimentaires afin que la fréquence d'audit soit identique dans ce secteur à celle qui a été fixée pour le commerce de détail. Cette nouvelle durée de validation est applicable dès 2010. De ce fait, il est nécessaire de corriger les validations de deux ans qui auraient été réalisées suite à des audits effectués dans le secteur du commerce de gros en denrées alimentaires depuis le 1-1-2010.
En ce qui concerne les opérateurs du secteur du commerce de gros en denrées alimentaires dont l'audit de validation a été effectué avant le 1-1-2010, ils bénéficieront d'une validation de 3 ans à partir de leur prochain audit.

L'Agence souhaite que les fédérations professionnelles portent à la connaissance de leurs membres concernés cette nouvelle règle et que les organismes de certification appliquent les nouvelles durées de validation et, le cas échéant, apportent des corrections aux durées de validation faisant suite aux audits effectués en 2010.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Signé
Herman Diricks
Directeur général

Notre mission est de veiller à la sécurité de la chaîne alimentaire et à la qualité de nos aliments, afin de protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes.

.be